



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 1985

Séance ordinaire du 30 Mai Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 Mai s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE - Maurice CHERRET - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - MM. Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mmes Madeleine MINSSIEUX - Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Mmes Mona GODEFROY - Florence ARTIERI - MM. Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Bernard BOULEY - Jacques JUAN - Camille GAUTHIER.

POUVOIRS : M. Claude ROUMEJON à M. Jacques JUAN
 M. Daniel DICK à M. Camille GAUTHIER
 M. Dominique TRESGOTS à M. Jacques JUAN

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Pierre MANGE
 M. Bernard LEBORGNE
 Mme Jocelyne CHABROU

ABSENTS : M. Jean-Pierre BOURIOT
 M. Michel POISSON

Après lecture du dernier Compte-Rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

0 0
0

LE BAIL DE LA GENDARMERIE AVENUE DE VILLEROY

Monsieur CHERRET fait part au Conseil Municipal de la proposition de renouvellement du Bail de la Gendarmerie de l'Avenue de Villeroy pour une nouvelle période de 3-6-9 ans à compter du 1er Mars 1985.

La Direction des Services Fiscaux propose un loyer annuel de 166 000 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer le Bail à intervenir.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 1985

BAIL DE LA PERCEPTION

Monsieur CHERRET fait part au Conseil d'une proposition du renouvellement du Bail de la Perception à compter du 1er Janvier 1984.

La Direction des Services Fiscaux propose un loyer annuel de 131 000 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la proposition qui lui est faite,

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer le Bail à intervenir.

0 0
0

DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE CONTRE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PECHE ET DE PISCICULTURE DE L'ESSONNE.

Monsieur CHERRET expose au Conseil Municipal que la Fédération des Associations de Pêche et de Pisciculture de L'ESSONNE a introduit une instance contre la Ville de MENNESSY auprès du Tribunal Administratif.

Cet organisme prétend qu'il y a eu en 1983 pollution de L'ESSONNE à partir de déversement des effluents d'eaux pluviales.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire et à solliciter le conseil de Maître Alain François ROGER, Avocat au Conseil d'Etat, 5 Avenue Bertie Albrecht - PARIS VIII^e.

Dit que les honoraires d'Avocat seront réglés par imputation de crédits ouverts à cet effet au Chapitre 934 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur CHERRET expose au Conseil que le crédit ouvert au Budget au titre des reports au Chapitre 900 9 - Article 232, intitulé "Travaux de Bâtiment Administratif" s'avère insuffisant pour le règlement des travaux relatifs à la construction de ce bâtiment. Il propose qu'une somme de 250 000 Frs. soit prélevée au Chapitre 903 2 - Article 232, intitulé "Travaux de Bâtiment au C.E.S." et soit virée au compte précédent afin de permettre une dotation suffisante.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 1985

D'autre part, un Agent du Service des Sports ayant demandé une mise en disponibilité d'un an à compter du 1er Mai 1985 et ce dernier n'étant pas remplacé, il se trouve un crédit disponible de 42 000 Frs. au Chapitre 931 - Article 611, et qu'il serait possible de virer cette somme au Chapitre 932 - 24 à raison de 24 000 à l'Article 631 - 2 et 18 000 à l'Article 609 afin de parfaire la dotation de ces deux postes.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, adopte le virement de 25 000 Frs. au Chapitre 903 - 2 Article 232 au Chapitre 900 9 - Article 232.

Par 27 voix et 1 abstention (Dr LEON), adopte le virement de crédit de 42 000 du Chapitre 931 - Article 611 au Chapitre 932 - Articles 609 de 18 000 et 631 2 24 000.

0 0
0

TAXES SUR LA PUBLICITE ET LES EMBLEMES PUBLICITAIRES

Par Délibération en date du 28 Juin 1984,

Le Conseil a créé une taxe sur la Publicité et les emplacements publicitaires et fixe les taux prévus par les textes :

- Pour 1985, ces taxes peuvent être majorées au maximum de 7,59 %.

Monsieur CHERRET propose, afin de ne pas avoir à revenir chaque année sur l'augmentation de ces tarifs, que le Conseil décide d'appliquer systématiquement les majorations des taxes prévues par la Loi, étant bien entendu qu'il sera toujours possible de revenir sur cette décision, afin de modifier l'augmentation si le besoin s'en faisait sentir.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix et 1 abstention (M. BROZ),

Adopte la proposition du Rapporteur.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 1985

AVENANT AU TRAITE D'AFFERMAGE AVEC LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil Municipal que la Société Lyonnaise des Eaux, Concessionnaire de la distribution publique d'eau potable suivant un traité d'affermage approuvé le 1er Décembre 1964, propose un Avenant modifiant certains articles de ce traité en application de la Loi N° 71 581 du 16 Juillet 1971, modifiant la Loi N° 67 1253 du 30 Décembre 1967.

LE CONSEIL

Après avoir entendu la lecture du nouveau document,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer ledit Avenant.

O O
O

AGGLOMERATION NOUVELLE D'EVRY - SCHEMA DIRECTEUR.

Monsieur VIOLETTE fait part de la lettre du Président du Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY qui demande si la Commune de MENECY souhaite être associée à l'Etude du Schéma Directeur de l'Agglomération Nouvelle d'EVRY, en tant que commune limitrophe et en application des Articles R 122-4 et R 122-7 du Code d'Urbanisme.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de s'associer à cette étude.

Désigne Monsieur JUAN et Madame ARTIERI comme représentants titulaires - Madame BLIN et Monsieur BROZ comme représentants suppléants, pour assister aux travaux de la Commission d'Etude de ce document.

O O
O

CLASSEMENT DE LA RUE DU HAMEAU

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil qu'à la suite de la demande formulée par les propriétaires de la Rue du Hameau, une enquête réglementaire a été faite du 22 Avril au 3 Mai 1985, en vue du classement de cette voie dans la voirie communale.

Aucune observation défavorable n'a été présentée, et rien ne s'oppose à ce classement.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 1985

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et par 23 voix et 5 abstentions (Messieurs BOULEY -
CHERRET - JUAN - ROUMEJON - TRESGOTS),

Décide d'incorporer dans la Voirie Communale, la Rue du Hameau,

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer l'Acte Notarié à intervenir.

0 0
0

OCCUPATION PAR LA VILLE D'UN TERRAIN DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC DE LA S.N.C.F.

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil que pour la création de parkings vélos,
la Ville a sollicité de la S.N.C.F., la mise à disposition d'un terrain situé dans les emprises
de la Gare de MENNECHY.

Ce terrain a une surface de 63,60 m².

La S.N.C.F. a donné son accord moyennant un loyer annuel Hors Taxe de 200 Frs.
qui sera payé par période triennale et d'avance le 1er Avril.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte la proposition de la S.N.C.F.,

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer la Convention liant les deux parties,

Dit que la dépense sera imputée au crédit ouvert à l'Article 630 du Chapitre 932
du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

ORDURES MENAGERES - MANDATEMENT DES FACTURES DE DECHARGE A LA Sem ARDEL.

Monsieur TELLIER fait part de la Délibération du Conseil Syndical Intercommunal
pour l'Aménagement et le Fonctionnement d'une décharge d'Ordures Ménagères, qui a décidé, afin
de diminuer les délais de paiement du fournisseur, de faire régler par les communes à la
Sem ARDEL, les factures de traitement de leurs ordures ménagères, sur présentation d'un mémoire
mensuel émanant de cet organisme.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord sur cette façon de procéder,

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 1985

Et décide de régler mensuellement la Société d'Economie Mixte ARDEL, chargée de la gestion financière de l'élimination de ces déchets.

O O
O

PASSERELLE

Monsieur ROBERT donne lecture du Jugement rendu le 18 Avril 1985 par le Tribunal de Grande Instance d'EVRY qui déboute la Ville de MENNECY de son action à l'encontre de la Société ESSONNE POIDS LOURDS et la condamne aux dépens.

LE CONSEIL

Prend acte de cette décision tout en la regrettant.

O O
O

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur ROBERT fait part de la demande de la Commission des Sports relative à une subvention exceptionnelle à allouer à Frédéric BACA, Menneçois participant au Tour de CORSE Automobile.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et par 22 voix contre 5 (Messieurs JUAN - GAUTHIER - DICK - ROUMEJON - TRESGOTS) et 1 abstention (Dr LEON),

Décide d'allouer à Monsieur Frédéric BACA une subvention de 600 Frs.,

Dit que cette dépense sera prélevée sur le disponible existant à l'Article 657 au Chapitre 945 10.

O O
O

CLAIR LOGIS

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre qu'il a reçue de Monsieur le Commissaire de la République à la suite de la correspondance qui lui a été adressée les 17 Janvier et 13 Avril 1985, suite aux craintes ressenties par la Commission de Sécurité après une visite au Clair-Logis. En effet, une seule personne est de veille dans cet établissement de 19 H. 30 à 7 H. du matin, alors que 25 malades dont une dizaine de grabataires vivent dans ce local.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1439
30 MAI 1985

"Monsieur le Conseiller Général,

Par lettre N° PL.SC.151-1985 en date du 23 Avril 1985, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la nécessité d'affecter une deuxième personne à la surveillance de nuit de l'établissement pour personnes âgées "Le Clair Logis" à MENECY.

Faisant suite à ma correspondance en date du 12 Avril 1985, j'ai l'honneur de vous faire savoir que s'agissant d'un établissement privé à but lucratif, il ne m'est pas possible d'imposer à la Société Gestionnaire de l'établissement le recrutement de personnel supplémentaire.

Par ailleurs, un veilleur de nuit pour 27 personnes âgées essentiellement invalides ou grabataires correspond à un taux d'encadrement équivalent, sinon supérieur, à celui rencontré dans les établissements publics similaires.

Enfin, en ce qui concerne la sécurité des personnes hébergées, la Commission Locale que vous présidez est seule compétente pour examiner cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée."

"Max LAVIGNE"

LE CONSEIL

Prend acte de cette lettre et regrette qu'il ne puisse pas être fait plus en vue d'assurer une meilleure sécurité.

0 0
0

CONSTRUCTION D'UN EGOUT E.U. SUR LA R.N. 191

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil qu'il a été décidé de construire une canalisation d'eaux usées en bordure de la R.N. 191, de la nouvelle Poste à deux terrains au dessus de notre propriété "Garage BRASSART".

Les cinq propriétaires riverains intéressés ont proposé de verser 20 000 Frs. chacun afin de bénéficier de cet avantage et s'éviter une installation individuelle d'un prix sensiblement égal d'une part, et les inconvénients d'un entretien dans l'avenir d'une installation, d'autre part.

Il faut donc que le Conseil autorise le Maire à signer la Convention à intervenir avec chacun des participants.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et par 21 voix et 7 abstentions, (Madame GODEFROY - Messieurs TELLIER - DALLEMAGNE - BOULEY - JUAN - ROUMEJON - TRESGOTS),

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

840
30 MAI 1985

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer la Convention à intervenir avec les propriétaires riverains Intéressés,

Dit que cette recette sera Inscrite à la section d'Investissement au Budget d'Assainissement.

0 0
0

DISTRIBUTEUR DE BOISSONS A LA PISCINE

Monsieur ROBERT fait part de la proposition de la Commission des Sports d'installer un appareil distributeur de Boissons à la Piscine. Cet appareil loué à la Société SIAPA permettant une distribution, au prix de 3,50 Frs. de boîtes de Panaché fourni par la Société KRONENBOURG.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer les Conventions de location et de fourniture de ces matériels,

Fixe à 3,50 Frs. le prix de vente de la boîte de boisson,

Dit que la dépense de location en résultant sera financée par imputation des crédits ouverts au Chapitre 932.

0 0
0

A 23 H. 30 Monsieur JUAN quitte l'Assemblée.

0 0
0

TRANSPORTS PUBLICS

Monsieur TELLIER expose au Conseil que dans le cadre du Syndicat des Communes du Canton, une étude a été menée avec la R.A.T.P. en vue de créer des lignes de Transports par car desservant les Communes de VERT-le-PETIT - VERT-le-GRAND - ECHARCON - BALLANCOURT - FONTENAY-le-VICINTE - CHEVANNES - CHAMPCUEIL - MENNECY - ORMOY.

Il s'est avéré, à la suite de diverses réunions que certaines Communes ne paraissaient pas, au premier abord, intéressées par cette initiative. Par contre COUDRAY-MONCEAUX, qui n'avait pas été prévu dans l'étude d'origine, demandait à être incorporé au circuit.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 1985

Une nouvelle étude a donc été menée à partir des éléments nouveaux et ce sont les Communes de FONTENAY-le-VICOMTE - CHEVANNES - CHAMPCEIL - MENNECY - ORMOY - COUDRAY-MONTCEAUX qui seraient parties prenantes.

Deux circuits fonctionneraient. Il y aurait également des fréquences différentes dans la journée : Heures de pointe le matin de 6 à 8 H. 30, le soir de 17 H. 30 à 20 H. où les cars passeraient toutes les demi-heures, le restant de la journée, la fréquence serait d'un car toutes les heures. De plus, il serait installé dans les écarts des Bornes d'Appel qui reliées au car permettraient d'aviser le chauffeur d'un transport à faire. Cette possibilité aurait pour avantage de diminuer la longueur des circuits quand il n'y a pas la demande.

La gestion financière serait confiée à la R.A.T.P. qui ferait sienne les rentrées de Recettes (Tickets-Cartes Oranges-Subventions). Les Villes, par l'intermédiaire du Syndicat, financeraient la part du Déficit.

En ce qui concerne la Ville de MENNECY, notre participation serait à peu près identique au coût actuel de nos transports. Il ne faut pas perdre de vue que le fait d'une circulation plus large qu'aujourd'hui, permettrait une utilisation accessoire que nous sommes obligés de traiter par des Transports particuliers. (Ecoles - Piscine - etc...).

Un document servant de Convention est en cours de préparation par la R.A.T.P. et il sera diffusé dès que possible afin que les Elus puissent se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL

Prend acte de cette information.

O O
O

BOURSE POUR CLASSE DE NEIGE

Madame BLIN fait part au Conseil qu'une demande émanant de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Sainte-Marie à CORBEIL-ESSONNES, qui, chaque année envoie une classe en "Classe de Neige".

Trois enfants de MENNECY ont participé à ce séjour. La Commission Scolaire a proposé qu'une bourse de 500 Frs. par enfant soit attribuée à l'organisateur.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, par 24 voix contre 1 (Dr LEON),

Décide d'accorder cette bourse de 1 500 Frs à l'Association précitée, 39 Rue Champlouis - 91100 CORBEIL-ESSONNES.

Dit que la dépense sera imputée au Chapitre 944 Article 655, qui sera complété au Budget Supplémentaire 1985.

O O
O

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 1985

ÉCOLE DE MUSIQUE : REMBOURSEMENT DE COTISATIONS

Madame BLIN expose au Conseil que deux familles avaient fait inscrire deux enfants pour suivre les cours de l'École de Musique. Elles avaient réglé normalement les cotisations trimestrielles correspondantes, mais le fait du changement des horaires de ces cours, n'a plus permis aux enfants d'y assister. Il paraît logique de rembourser les cotisations payées à tort.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de rembourser Madame TAN pour une somme de 750 Frs. et Madame BAVEREL pour 154,70 Frs,

Dit que cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Chapitre 945 24 Article 669 qui sera complété au Budget Supplémentaire.

0 0
0

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BROZ fait part d'un Tract distribué dans les trains et émanant d'Association d'Usagers, relatif à une diminution éventuelle du nombre de trains sur la ligne CORBEIL-LA FERTE-ALAIS.

Monsieur ROBERT signale que cette question a été abordée lors de la dernière réunion des Maires du Canton et qu'il a été décidé d'inviter le Directeur de la Région Sud-Est de la S.N.C.F. à venir s'expliquer sur ce dossier.

- Monsieur BROZ s'étonne que des véhicules stationnant sur la Place de la Gare avaient été enlevés par les Services de Gendarmerie et conduits en fourrière.

Monsieur TELLIER explique que des avertissements ont suffisamment été donnés aux chauffeurs pour les prévenir que des sanctions seraient prises s'ils continuaient à stationner en infraction. Ce n'est pas par plaisir qu'une telle décision a été prise. Il ne faut pas oublier que ces stationnements intempestifs provoquent un engorgement anormal de la Place gênant la circulation des cars qui assurent des dessertes, et les Poids Lourds qui se rendent dans les annexes de la Gare. Monsieur TELLIER déclare "qu'il est solidaire de cette décision".

- Monsieur BOULEY signale que les cours d'initiation à l'Informatique destinés aux enseignants commenceront le Jeudi 6 Juin et se poursuivront les trois Jaudis suivants.

- Maître GILLES fait part du décès de Madame GAURAZ et s'étonne que le Conseil était peu représenté aux obsèques. Monsieur ROBERT répond que personne n'a prévenu, mais qu'il adresse au fils, une lettre de sympathie au nom de la Ville de MENNECY.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 1985

3

Il évoque ensuite la vente d'un Immeuble situé à l'Angle de la Rue Canoville et de la Rue Jean-Jaurès. La maison d'habitation est en très mauvais état, par contre, le terrain, environ 350 m², pourrait être acheté par la Ville afin de faire une opération d'urbanisme : Aménagement du Carrefour. L'estimation de ce bien est de 15 000 Frs.

LE CONSEIL

Serait d'accord pour acquérir cette propriété dans le cadre du Budget 1986.

- Monsieur GUILLAUMET se fait le porte parole du Secours Catholique de MENNECHY qui souhaiterait avoir un local à sa disposition pour pouvoir entreposer le matériel et les produits qui leur sont donnés afin d'apporter une aide aux plus défavorisés.

Monsieur ROBERT répond que la Ville ne dispose pas de local vacant et qu'il serait souhaitable qu'ils recherchent auprès d'autres organismes.

Monsieur le Dr LEON fait part de la demande qui lui a été faite par des Mennechois âgés relative à l'installation de bancs Avenue Darblay et dans le Parc de VILLEROY.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 0 H. 10.

o-o-o-o-o-o-o

Handwritten signatures in blue ink, including names like "L. Stei", "F. Fisselbrucht", "Gautier", "Rampin", and others. The signatures are scattered across the lower half of the page, some overlapping. There are also some initials and symbols, such as a large "C" and a "T" with a crossbar.